Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Absents excusés : Patrice Laffarre a donné pouvoir à Sébastien Jacquet

Secrétaire de séance : Virginie Perbet

En préambule, il est demandé au conseil de se prononcer sur la modification de la prolongation du chemin piétonnier sur le chemin du luminaire. Ce point a déjà été voté en conseil mais une modification est proposée à savoir la continuité sur la gauche au lieu de monter sur la bute qui présente un inconvénient : la traversée de la chaussée.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

1. **Loyers appartements mairie**

Les deux appartements aménagés au-dessus de la mairie seront disponibles à compter du 1er février.

De type F2 et d'une superficie de 50 m² chacun, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour un loyer de 400 €, soit 8 € le m².

Une participation pour le chauffage devra être fixée également ; il est proposé 45 € par mois et par logement.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

2. **Loyers appartements maison Ragey**

Les deux appartements aménagés au-dessus des locaux commerciaux seront disponibles en fin du 1er semestre 2021.

De type 3, disposant d'un balcon ou d'une terrasse, et d'une superficie approximative de 70 m² chacun. Un métrage va être réalisé pour définir la superficie exacte. Il est proposé au CM de se prononcer sur un loyer au m² de 9€ :m² pour chacun des appartements.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

3. **Loyers locaux paramédicaux**

Les locaux voués à l'installation de kinésithérapeute et ostéopathe représentent une superficie de 98 m².

Il est proposé au CM de se prononcer sur un loyer de 15 € le m² (selon barème de location des surfaces commerciales, soit un loyer mensuel de 1470 €.

Livraison prévue mi-avril

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

4. Terrain services techniques

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 1 500 m² à l'arrière des services techniques des Magnolias.

Inutilisé depuis plus de 15 ans, cette parcelle a été proposée aux Ets DF PAYSAGES en recherche de parcelles de terrain pour la culture de plants.

Il est proposé au CM de se prononcer pour la mise à disposition de cette parcelle par le biais d'une convention d'utilisation. Cette mise à disposition permettrait à la commune de ne plus supporter des frais d'entretien de la parcelle. Elle serait utilisée pour la plantation d'arbres fruitiers. Un prix symbolique de 150 euros/an est proposé mais représente toutefois 10 fois celui d'une parcelle de fermage sur notre secteur.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

5. Convention SIMA COISE

Chaque année, la commune sollicite l'intervention de l'équipe environnement du SIMA Coise pour les travaux d'entretien des sentiers de randonnées.

L'entretien des sentiers consiste à réaliser le fauchage ou le débroussaillage afin de permettre le passage des randonneurs à pied, à vélo, ou à cheval.

Les travaux consistent également à l'élagage des branches basses et la taille des haies.

Parallèlement, le SIMA assure le suivi du balisage des chemins.

Modalités de participation financière de la commune :

L'équipe du SIMA est composée d'un chef d'équipe et de 4 ou 5 agents en contrat d'insertion.

Le coût journalier prévisionnel s'élève à 600 € par jour, et 3 journées sont programmées annuellement.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

6. Convention nacelle : avenant

Fin 2019, les communes de ST GALMIER, VEAUCHE, ST BONNET LES OULES et CHAMBOEUF ont décidé de l'acquisition d'une nacelle.

Une convention de mise à disposition et de répartition des charges (investissement et fonctionnement) avait été établie à titre provisoire.

Initialement basée sur une estimation, après une année d'utilisation, les frais de fonctionnement constatés, sont différents de la répartition prévue dans la convention.

Par cet avenant, il est proposé au CM de fixer la participation aux frais de fonctionnement sur la base des heures d'utilisation.

La participation de la commune pour l'année 2020 s'élèverait donc à 1313.45 € au lieu de 2 034.53 € estimés.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

7. Convention balayeuse : avenant

Fin 2019, les communes de St GALMIER, CHAZELLES SUR LYON, ST BONNET LES OULES et CHAMBOEUF ont décidé de l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice.

Une convention de mise à disposition et de répartition des charges (investissement et fonctionnement) avait été établie à titre provisoire.

Initialement basés sur une estimation, les frais de fonctionnement constatés sur l'année 2020 ne correspondent pas à la répartition prévue dans la convention.

Par cet avenant, il est proposé au CM de fixer la participation aux frais de fonctionnement sur la base des heures d'utilisation.

A titre d'exemple pour 2020, la participation de la commune serait revue à la baisse et s'élèverait à 1 674.43 € au lieu de 2 159.88€

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

8. Réfection des façades de l'église

Dans le cadre du plan de relance, le CM a souhaité programmer la réfection des façades de l'église. La 1ere tranche (façade Ouest) étant réalisée, il convient de programmer les 3 autres façades.

Répartis en 2 tranches, ces travaux sont évalués à 160 000 €HT (T1 = 110 000 € T2 = 50 000 €)

Pour mener à bien cette opération, le CM sera amené à valider :

- Le marché de Maitrise d'œuvre avec la Sté Bati Ingénierie pour un montant de 16 000 € HT (pour tranche 1 et 2)
- Le marché pour la mission du bureau de contrôle avec Alpes Contrôles pour un montant de 1 380 € HT
- Le marché de la mission CSPS (coordination, sécurité, protection de la santé) pour un montant de 1 545 € HT.

- *Demande de subvention :*

Dans le cadre du plan de relance, le CM a sollicité des subventions auprès de la Région et du Département pour la rénovation des façades de l'église.

Dans l'attente des retours de la région et du Département, il est proposé au CM de solliciter l'aide de l'Etat au titre du FSIL (Fond de soutien aux initiatives locales)

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

9. Convention ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, à la demande d'ENEDIS, Mr SERRE, géomètre, est chargé de l'étude du déplacement d'une ligne à haute tension au lieu-dit Savy.

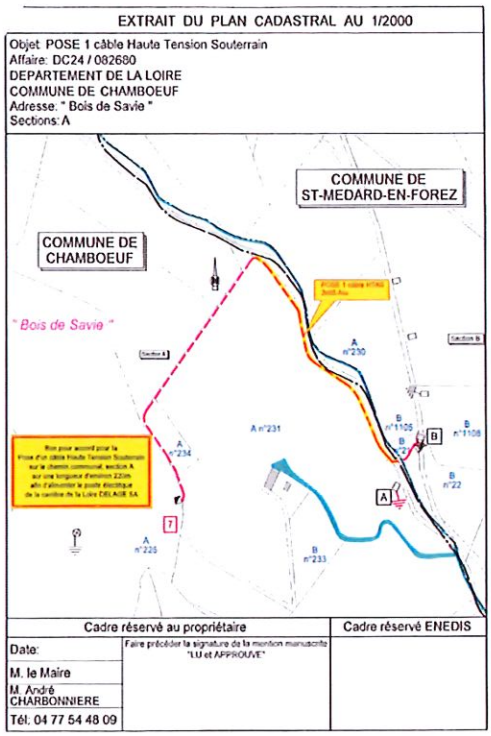

Ce plan n'est pas précis et prête à confusion ou à interprétation sur l'emplacement exact de la ligne (Que ce soit en aérien ou en souterrain).

Se prononcer sans avoir ces précisions serait contraire à la ligne de conduite que nous nous sommes fixée : Se prononcer sur des éléments fiables, aboutis et à jours...

Une demande de report à une date ultérieure est souhaitée et s'appuie sur des imprécisions et modifications encore possibles à l'heure de la tenue du Conseil.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur la demande de report

10. PLU : rapport et conclusions de l'enquête publique

L'enquête publique de la révision du PLU s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2020.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport à SEM (Maitre d'ouvrage) le 16 décembre 2020. Ce rapport a fait l'objet d'une analyse et de quelques demandes d'ajustements.

Lecture par M Le Maire et ses adjoints de différents points du rapport notamment :

- Zone AUF : accord du projet d'extension de la zone industrielle « La Grange ». Passage à 44 000m². 11 demandes d'installations reçues, dont une pour l'extension de l'usine Chabanne.
- Zone NL au Picard : à la zone NL proposé par le commissaire enquêteur, il est privilégié un classement en N avec un règlemente adapté permettant la réalisation du projet .

- Opposition à l'extension de la carrière : le projet d'extension ne relève pas du code de l'urbanisme mais du code de l'environnement ; il fera l'objet d'une enquête publique spécifique.

Lecture par M Le Maire aux élus d'un mail adressé par Sébastien Jacquet au président de St Etienne Métropole concernant le projet de la carrière.

11. SEM : Pacte de gouvernance

En application de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil Métropolitain du 5 octobre 2020 a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance qui doit être approuvé par le CM (voir en PJ)

Présentation par M Le maire de l'organisation de du fonctionnement de cette institution.

12. Demande de subvention : Groupe scolaire

Dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle, scientifique et pédagogique, 50 élèves (26 élèves de CM 2, 24 élèves de CE2 CM1) se rendront du 19 au 21 mai sur les pentes du Puy de Dôme afin d'étudier le volcanisme. Au programme de ce séjour de 3 jours et 2 nuits, les élèves visiteront les sites de Vulcania et Lemptégy, et feront des randonnées sur les Volcans du Puy de la Vache et de Lassolas. Ils termineront le séjour en visitant le musée Michelin. Le coût du voyage par élève est initialement de 200 euros. Comme elle le fait chaque année, et comme demandé par les enseignants, il est proposé d'allouer un montant de 30 € par élève.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable

13. 1000 Cafés :

Intégré au programme de rénovation de la maison Ragey, avec son dépôt de pain, son café, sa boutique multi-services, le projet 1000 cafés permettrait de redynamiser le village.

A la satisfaction de 1000 cafés, les retours des questionnaires ont été nombreux (non donnés en séance, les chiffres parlent d'eux-mêmes, sur 450 questionnaires distribués, il y a eu 275 réponses représentant 647 personnes). A la satisfaction de la commune, en date du 25 janvier 2021, le projet communal a été retenu par le groupe SOS. Pour mener à bien le projet, la commune s'est portée acquéreur d'une licence 4 au prix de 5 500 €. A ce jour, 4 personnes (dont 3 Chambutaires) se sont manifestées pour assurer la gérance de la boutique. Sachant que Mme BLANK (boutique Chevrotine) a retiré sa candidature pour raisons de santé et familiales. Prochainement, un appel à candidature va être lancé par 1 000 cafés.

Prochaines réunions commissions : (à 18 h45)

Compte tenu de la situation sanitaire, de nombreuses réunions commissions sont annulées.

Des convocations seront adressées au fil de l'eau une semaine avant aux membres des commissions.

Nous actons l'annulation de l'animation courir pour des roses 2021